



Adresse postale : 34 rue Claude Bénard, 95610 Eragny-sur-Oise  
Publication au Journal Officiel le 23/01/2010 sous le n°20100004-Identification RNA W953002130

## Pour la reprise en gestion directe de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise

### Les délégations de service public.

Les élus de l'agglomération de Cergy-Pontoise ont délégué et délèguent encore à des entreprises privées la gestion des services publics locaux :

- l'eau à CYO VEOLIA
- le traitement des eaux usées à CPA VEOLIA
- le chauffage urbain à CYEL VEOLIA
- l'élimination des ordures ménagères à CEGCP VEOLIA
- les parcs de stationnement à VINCI
- l'éclairage public ...

Si ces services étaient exploités en régie directe par la Communauté d'Agglomération, les usagers n'auraient pas à financer, à travers les prix payés à ces entreprises :

- les dividendes versés aux actionnaires,
- l'impôt sur les sociétés,
- les rémunérations des hauts dirigeants et des administrateurs,
- les frais de prospection commerciale.

### Un contrat d'une durée excessive.

La durée trop longue de ces contrats de délégation a le défaut de procurer, au fil du temps, une rente de situation à ces entreprises. Pour les services relevant de l'environnement, le législateur (loi Barnier de 1995) a voulu y mettre un terme.

Selon une jurisprudence du Conseil d'Etat de 2009, dite « Commune d'Olivet », les contrats en cours, d'une durée supérieure à 20 ans, cesseront de produire leurs effets en 2015. C'est précisément le cas du contrat de concession de 30 ans de traitement des eaux usées attribué en 1992 par l'agglomération de

Cergy-Pontoise à la société Cergy-Pontoise-Assainissement, filiale du groupe VEOLIA-Environnement.

### Le financement des travaux d'extension-rénovation.

A l'origine, cette station a coûté 30 M€, financés à 60% environ par des subventions publiques. Démarré en 2009 et imposé par une directive européenne sur les eaux résiduaires, un programme de rénovation-extension, d'un montant de 70M€ subventionné à hauteur de 45 M€, vient de s'achever en 2012.

L'importance des subventions publiques peut à bon droit interpeller les usagers qui ont subi depuis 2009 et pour les années à venir, au titre du financement de ce programme, une explosion du prix. Tout ceci a favorisé le concessionnaire qui a réalisé en 2010 un bénéfice, avant impôt sur les sociétés, représentant 20% environ du produit de ses services.

### Les conclusions d'AGLEAU.

L'exploitation en régie directe de la station d'épuration des eaux usées de Neuville-sur-Oise permettrait de mieux garantir l'usage des subsides publics et la pratique d'un juste prix. Dès maintenant, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise doit mettre en œuvre le processus pour un retour en régie directe à partir de 2015.

Nous n'accepterons pas la solution de facilité qui consisterait à prolonger le contrat par un avenant. Il existe déjà au sein de l'agglomération des structures publiques qui pourraient assumer directement ce service.

## Qui sommes-nous ?

En 2008, des citoyens indignés se regroupent pour contester la décision de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) de confier, pour dix-huit ans, la gestion de l'eau potable à la multinationale VEOLIA.

En janvier 2010 ils créent l'association AGLEAU (Alerte Générale sur l'EAU) dont l'objet est d'examiner l'état de la distribution mais aussi de l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle se donne pour mission d'alerter, d'informer, de mobiliser afin de progresser vers un véritable service public de l'eau, qui soit de moins en moins délégué et de plus en plus placé sous la responsabilité non commerciale des élus et des usagers, étroitement associés.

**Signez cette pétition pour exiger de nos élus  
qu'ils défendent l'intérêt général.  
Soit en découpant le coupon ci-dessous et en  
l'envoyant à l'adresse indiquée.  
Soit par internet sur le site de l'association  
<http://agleau.fr>**



### **POUR L'EXPLOITATION EN REGIE DIRECTE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE NEUVILLE-SUR-OISE**

**Nous demandons à nos élus de l'agglomération de Cergy-Pontoise d'engager, dès maintenant, le processus pour exploiter en régie directe la station d'épuration des eaux usées de Neuville-sur-Oise, à partir de 2015.**

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

**Coupon à découper et envoyer à AGLEAU 34 rue Claude Bénard  
95610 ERAGNY-sur-OISE**

Imprimé par nos soins - merci de ne pas jeter sur la voie publique.